

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS  
ÉCOLE ST-VIATEUR-CLOTILDE-RAYMOND  
Mercredi 12 septembre 2024 19h45**

**PROCÈS-VERBAL**

1. **Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue de la directrice**  
Mme Lina Ouimet procède à l'ouverture de l'assemblée à 19h54. Elle se présente et souhaite la bienvenue aux parents, et souligne que la rentrée va bon train. Elle présente aussi les 2 directrices-adjointes de l'école, madame Stéphanie Boulet et madame Isabelle Huot.
2. **Présences**  
La présence des personnes présentes est notée sur la feuille des présences.
3. **Mot de la présidente**  
Mme Annie Cavaiola se présente et remercie les parents d'être présents à la rencontre. Mme Annie Cavaiola était la présidente en 2023-2024. Elle souhaite la bienvenue aux nouveaux parents de l'école qui désirent s'impliquer.
4. **Désignation d'un(e) président(e) d'assemblée**  
Mme Geneviève Wiszniewskise se propose. Elle est élue à l'unanimité.
5. **Désignation d'un(e) secrétaire d'assemblée**  
Mme Andrée-Anne Lalonde se propose. Elle est élue à l'unanimité.
6. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**  
Mme Josiane Monchamp propose l'adoption de l'ordre du jour tel que déposé. Il est adopté à l'unanimité.
7. **Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 13 septembre 2023**  
Mme Natacha Spagnoletti propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 13 septembre 2023. Il est adopté à l'unanimité.
8. **Présentation du rapport annuel du Conseil D'Établissement 2023-2024**  
Madame Lina Ouimet présente le rapport annuel 2023-2024 du conseil d'établissement. Elle explique également le projet éducatif (PEVR) de l'école.

## **9. Explications sur la composition et les fonctions du CÉ, du comité de parents et de l'organisme de participation des parents**

Mme Lina Ouimet explique la composition, le fonctionnement et le rôle du conseil d'établissement comme le prescrit la Loi sur l'instruction publique. C'est l'organe légal de l'école. Elle indique que des postes sont présentement vacants pour trois membres parents.

Mme Annie explique qu'il y a habituellement sept ou huit séances ordinaires durant l'année. Le mandat des membres parents est de deux ans. De façon exceptionnelle, il peut y avoir des séances extraordinaires. Les séances se tiennent habituellement un mercredi de chaque mois. Cette année, la directrice demande de faire les séances le mardi, si possible.

Mme Natacha explique le rôle du comité de parents du CSS et la façon dont le représentant du conseil d'établissement au comité de parents du centre de service scolaire sera élu. C'est aussi une occasion de partager les idées entre parents des différentes écoles.

Mme Lina explique que l'on doit décider de la formation ou non de l'OPP. Madame Cavaïola explique les rôles et fonctions de l'organisme de participation des parents (OPP). Elle donne des exemples d'activités où l'OPP peut être appelé à aider les membres de l'équipe-école. Elle explique aussi le fonctionnement de notre OPP ici à l'école. Il est possible d'être membre de l'OPP sans être un membre du conseil d'établissement. Exemples de contribution : décoration de Noël des deux bâtiments, campagne de financement, aide à la bibliothèque, etc.

## **10. Période de questions**

## **11. Élection des représentants des parents au conseil d'établissement de l'école Saint-Viateur-Clotilde-Raymond**

### **11.1 Nomination du président d'élection**

Mme Annie Cavaïola se propose comme présidente d'élection. Elle est élue à l'unanimité.

### **11.2 Nomination du secrétaire d'élection**

Mme Geneviève Wiszniewskise se propose. Elle est élue à l'unanimité.

### **11.3 Critères à privilégier pour élire les parents au CÉ**

- Être parent d'un élève de l'école.
- Représenter l'ensemble des élèves de l'école.
- Être disponible.
- Il est demandé de lire la documentation au préalable afin d'accélérer le déroulement de la rencontre.
- Avoir le goût de s'impliquer pour l'ensemble des élèves de l'école.
- Ne pas être un salarié de l'école.

#### 11.4 Procédure d'élections

- *Il doit y avoir proposition d'un membre de l'assemblée.*
- *Une personne peut également se proposer elle-même.*
- *À la suite des propositions, les gens devront dire s'ils acceptent ou s'ils refusent la mise en nomination, et ce, en commençant par la dernière candidature.*
- *Trois postes de deux ans sont disponibles.*
- *Si quatre personnes ou plus acceptent la mise en nomination, l'assemblée devra passer au vote. Les parents pourront voter pour les candidats de leur choix.*

*Mme Lina propose d'adopter la procédure telle que proposée et elle est acceptée à l'unanimité.*

#### 11.5 Élection des parents au conseil d'établissement

*Mme Natacha Spagnoletti se propose elle-même.*

*M. Marc-André Couillard se propose lui-même.*

*Mme Crystal Ledoux se propose elle-même.*

*Mme Josiane Monchamp se propose elle-même.*

*Mme Andréanne Lalonde se propose elle-même.*

*Avant de procéder au vote, Mme Annie Cavaiola demande aux candidats de se présenter. Chaque personne devra voter pour trois candidats.*

*Mme Monchamp, Mme Spagnoletti et M. Couillard sont élus comme membre du conseil d'établissement pour des mandats de deux ans.*

*Mme Ledoux, Mme Lalonde et Mme Watio acceptent d'être substitués pour les membres du conseil d'établissement.*

#### 11.6 Élection d'un ou d'une représentant(e) au comité de parents et de son substitut parmi les parents élus

##### 11.6.1 Mise en candidature

*Mme Arlette Lucie Watio propose Natasha Spagnoletti. Celle-ci accepte.*

*Mme Josiane Monchamp accepte d'être substitut.*

##### 11.6.2 Vote et nomination

*Mme Natacha Spagnoletti est élue représentante au comité de parents.*

## **12. Formation d'un organisme de participation des parents (OPP)**

Mme Lina propose la formation d'un OPP. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Les mandats de l'OPP sont, entre autres, la campagne de financement, l'implication dans les activités spéciales à l'école et les photos scolaires.

Mme Lalonde, Mme Wiszniewski et Mme Watio s'impliquer dans L'OPP.

## **13. Levée de l'assemblée**

Le président d'assemblée fait la levée de l'assemblée à 20h47.

Tous les points de l'ordre du jour ont été traités.

---

Annie Caviola, présidente d'assemblée

---

Lina Ouimet, Directrice